

gories, et la fraction de l'année passée par chacun dans un emploi assurable. En prenant une population de 2,100,000 contributeurs en 1941, et un nombre moyen de semaines d'emploi, par personne, égal à celui qui sert de base à l'évaluation des contributions, le total des contributions serait d'environ \$58,500,000 dans l'année, dont environ \$9,700,000 versés par l'Etat, \$24,400,000 versés par les patrons et autant par les employés. On voit le caractère provisoire de ces évaluations; elles se rapportent à une année moyenne, et peu d'années sont moyennes en ce qui concerne l'emploi et le chômage.

Outre sa contribution au fonds d'assurance-chômage, l'Etat doit payer tout le coût de l'administration du plan et du service de placement. Ce dernier fonctionnera au bénéfice non pas des seuls employeurs et employés assurés, placés sous le régime de l'assurance-chômage, mais au bénéfice de tous les patrons et employés.

Je m'empresse de reconnaître le précieux concours du Bureau fédéral de la Statistique, et en particulier celui de feu M. M. C. MacLean, qui a dirigé pendant de longues années le Service des analyses sociales du Bureau. Dans la préparation de ce rapport, nous avons rencontré bien des problèmes nouveaux, lorsqu'il fallut adapter les chiffres des prestations et des contributions aux diverses catégories de salaires. Comme toujours, M. MacLean a trouvé le moyen de résoudre tous les problèmes. Je regrette que mon hommage n'ait pas pu lui être rendu de son vivant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) A. D. WATSON,

*Membre de l'Institut des actuaires de
Grande-Bretagne,*

*Membre de la Actuarial Society of America,
Actuaire en chef, département des Assurances.*

OTTAWA, le 19 juillet 1940.

SUPPLÉMENT

Les principales dispositions du bill dont il a été tenu compte pour l'évaluation des contributions en vue des prestations d'assurance-chômage, sont résumées aux pages 277 et 278, ainsi que les instructions spéciales à ce sujet.

Prestations et contributions dépendent de la catégorie des salaires des assurés, mais le plan d'assurance ne sépare pas les catégories. On désire que l'ensemble des contributions serve au paiement de l'ensemble des prestations. Dans ces conditions, en tenant compte des données disponibles, il a paru naturel de commencer par rechercher la moyenne, par assuré et par an, sur une période d'années (*a*) du nombre de semaines de contributions et (*b*) du nombre de semaines de prestations, puis de déterminer dans quelles proportions chacune de ces moyennes s'applique aux assurés des diverses catégories de salaires. La méthode suivie pour résoudre la première partie du problème était la même que pour mon rapport sur le projet de loi de 1935, sous réserve des changements nécessaires, indiqués ci-dessous.

En prenant des probabilités de chômage, pendant une période de douze mois, d'une semaine ou moins, de deux semaines ou moins, de trois semaines ou moins, et ainsi de suite, la différence entre ces probabilités sera, respectivement, une